



Vauhallan
à la Une

2024

SPÉCIAL n°3

#Édition spéciale

PLAN CLIMAT AIR · ÉNERGIE · TERRITORIAL

(PCAET)

PCAET

OÙ EN EST-ON ?

Un an après la diffusion
du Vauhallan à la Une,
spécial PCAET n°2 en mai
2023, où en est la Mairie
de Vauhallan ?

LE « PLAN CLIMAT » POUR RAPPEL

Conformément à la Loi de Transition Énergétique de 2015, le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** est un outil de planification obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) dont fait partie Vauhallan.

Ce Plan Climat (en abrégé) est un programme d'actions sur 6 ans, de 2019 à 2024, et comprend **126 actions** dont l'objectif est d'aider les 318 000 habitants à s'adapter aux effets du réchauffement climatique : réduire de 34%* les émissions de gaz à effet de serre* et de 24%* les consommations énergétiques ; produire 20% d'énergies renouvelables.

En 2023, la CPS a obtenu sur ce programme, évalué par 2 labels complémentaires (Climat-Air-Energie et Economie circulaire), une note de 54 %, ce qui la situe à la 1^{ère} place, au niveau 3 étoiles (notation de 1 à 5 étoiles), parmi les collectivités d'Ile-de-France.

Une démarche de **révision de ce plan** sera lancée en milieu d'année pour la période 2025-2031.

La CPS ne peut agir seule : **les 27 communes** de son territoire **sont invitées à créer leur plan local**. Pour le moment, **15 communes se sont engagées dont Vauhallan**.

* Par rapport à 2012

VAUHALLAN POURSUIT SA DÉMARCHÉ DE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commune s'est impliquée dans un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). En contrepartie de sa collaboration, la CPS soutient la commune par des compétences, des conseils, des supports de communication et un partage d'expériences avec les autres communes.

Le résultat attendu est un territoire résilient, adapté aux grands enjeux environnementaux.

Les **6 axes de la « charte d'engagement Plan Climat »** communale, signée début 2022 avec la CPS, ont été déclinés en 28 actions à mener d'ici 2026.

UN BILAN MI-PAROURS S'IMPOSE AUJOURD'HUI.

La méthodologie d'évaluation de l'avancement du Plan Climat communal est la suivante :

Niveau **1** : Débutant • Niveau **2** : Engagé • Niveau **3** : Très engagé • Niveau **4** : Expert

QUELLES ACTIONS LA COMMUNE VA-T-ELLE CONCRÉTISER ET/OU ENGAGER POUR 2024 ?

Axe 1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES LOGEMENTS ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

Un **bilan énergétique des bâtiments communaux** a été réalisé (décembre 2022) conformément à l'obligation faite aux collectivités en 2018 par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaires et de faire évoluer le comportement des occupants.

La commune poursuit sa mobilisation dans une **démarche de sobriété énergétique**, en sollicitant son personnel et toutes les associations utilisatrices des équipements culturels et sportifs pour appliquer des écogestes (consignes de températures des radiateurs en fonction de leur présence dans les locaux : 19° si occupés, 16° hors périodes d'occupation).

En outre, les radiateurs des 2 bâtiments de la **Maison des Arts**, chauffés à l'électricité, ont été équipés de boîtiers **Voltalis**, opérateur soutenu par la CPS. A partir de son espace personnel sécurisé et accessible sans abonnement via une application mobile ou sur Internet, la municipalité peut piloter gratuitement son chauffage à distance et suivre ses consommations en temps réel.



Boîtier Voltalis

Cependant, certains d'entre eux (bibliothèque et salle de danse) sont anciens, non

programmables et donc non pilotables par Voltalis : il est prévu de les remplacer par des convecteurs à inertie fluide et de démonter les panneaux rayonnants situés

au plafond. L'éclairage y sera également rénové (Leds).

De plus, la **salle Polyvalente**, alimentée actuellement par une chaudière à gaz partagée avec le groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire), fait l'objet d'une rénovation énergétique globale : installation d'une Pompe à Chaleur (PAC) air/eau (afin d'individualiser son système de chauffage en raison des rythmes d'utilisation différents) et d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) double flux (ventilation règlementaire), isolation par les fenêtres -passage au double-vitrage- et remplacement de l'éclairage halogène par des Leds.

De même, le **gymnase** sera équipé d'un éclairage Leds et d'une PAC air/eau (en remplacement de la soufflerie) ; des fenêtres double-vitrage se substitueront aux petits châssis vitrés dans les vestiaires ; la douche sera accessible aux PMR.

Enfin, tous les bâtiments communaux seront équipés de détecteurs de présence afin d'éclairer les espaces communs uniquement lorsque cela est nécessaire. Ce projet, qui a débuté par les salles de classe du groupe scolaire Les Sablons, se poursuivra avec la mairie et les salles d'activités culturelles et sportives.

Pour le long terme, dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables* (APER) de mars 2023, Vauhallaan s'engage dans une démarche d'**amélioration de l'efficacité énergétique**, plus précisément dans un projet de décarbonation (production d'EnR) de l'ensemble **de ses bâtiments tertiaires**.

Grâce au bilan énergétique réalisé en décembre 2022, une étude de faisabilité, assurant l'établissement d'un audit et le recours aux compétences juridiques et techniques nécessaires (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou AMO) afin d'atteindre 40 % d'économies d'énergie (par rapport à 2013) et de réduire les émissions de GES correspondantes, l'aidera à déterminer le type d'énergie

renouvelable adapté (solaire ou géothermie). Cette étude devrait s'effectuer dans le cadre d'un groupement de communes coordonné par la CPS afin d'obtenir les aides nécessaires au financement des investissements requis.

*Énergies renouvelables (EnR) : solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et biomasse.

Le **guichet unique « Paris-Saclay Renov' »** est la plateforme dédiée à la rénovation énergétique **pour les locataires et les propriétaires** via un numéro unique (01 84 77 77 77).



Etant donné la multiplicité des aides financières existantes, l'ALEC OE (Agence Locale de l'Énergie et du

Climat Ouest-Essonnes), missionnée par la CPS, accompagne gratuitement les ménages, notamment ceux en précarité énergétique, pour conseiller, analyser les devis, réaliser un bilan énergétique, aider à trouver le bon artisan (dont les devis doivent être validés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'accès aux aides), etc. Le CCAS peut participer à la prise de contact : une enquête réalisée fin 2023 n'a identifié aucune famille qui se serait déclarée en situation de précarité énergétique.

De même, un accompagnement par l'ALEC OE est proposé aux **copropriétés** : soutien pour comprendre la chronologie et les acteurs clés d'une rénovation, ainsi que les nombreuses aides financières si le gain énergétique est supérieur à 35 %. Plusieurs étapes sont nécessaires avant de pouvoir commencer des travaux (3 ans minimum).

Une balade thermographique afin d'établir un pré-diagnostic et de repérer les zones de déperdition de chaleur du bâtiment, est proposée chaque année à un nouveau quartier.

Il faut préciser que, d'ici le 01/01/2025, un logement classé G ne pourra plus être mis en location. Ce sera aussi le cas des logements classés F au 01/01/2028.

Concernant **l'éclairage public**, on observe entre 2019 et 2023 une diminution de plus de 10 % de la consommation d'énergie, liée la stratégie de modulation des horaires d'éclairage (élargis en conseil municipal du 22/11/2022).

Mais, il devient pertinent de remplacer les équipements vétustes (32 %) et énergivores (80 %) en les dotant de Leds. Ce sera le cas cette année pour le terrain d'évolution et le haut du chemin des Sablons.

Pour ce premier axe, la commune est très engagée (niveau 3).

Axe 2 SE DÉPLACER MIEUX ET MOINS

Après les bâtiments, les transports constituent sur notre territoire le 2^{ème} enjeu en termes d'émissions de carbone.

Les aménagements cyclables (signalisation, aménagements d'apaisement, reprise de voiries) s'échelonneront sur 3 échéances : court terme (2024-2026), moyen terme (2026-2028) et long terme (à partir de 2029).

Le **plan vélo**** et son Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026 ont été adoptés en conseil municipal du 27/09/2023. Pour 2024-2025, la signalétique verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol) sera réalisée. L'objectif étant d'apaiser la circulation, il est prévu de placer tout le village en zone 30 km/h; des zones de rencontre à 20 km/h, à savoir de partage de la voirie par tous les usagers (piétons prioritaires, vélos et automobilistes) seront également signalisées (la rue du Cygne, étroite et particulièrement dangereuse, est déjà en zone de rencontre).

L'expérimentation de la CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) ou chacidou sur la D60 hors agglomération par le département, qui a débuté début avril, fera l'objet d'un 1^{er} bilan en partenariat avec le CEREMA en octobre prochain.

Des animations telles qu'un atelier de co-réparation vélo et une balade seront organisées dans le cadre du Forum de la Transition

Ecologique (fin septembre/début octobre).

**Voir tracé dans le VU Spécial PCAET n°2 - 2023 et sur le site internet Rubrique « Actualités ».

Sur ce point, la commune est engagée (niveau 2).

Axe 3 FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN COMPORTEMENT PLUS RESPONSABLE

Le développement des circuits courts est à l'œuvre dans la **restauration collective**. Le groupement de marché pour les scolaires et le centre de loisirs avec les communes de Bures-sur-Yvette, Igny et Saclay a choisi le prestataire CONVIVIO. Les objectifs attendus sont atteints : le coût des repas est optimisé, l'offre de restauration est de qualité (repas préparés à J-2 au lieu de J-5 avec Elior, confection à partir de produits surgelés/frais et non de conserves, pâtisseries et sauces préparées sur le site), le gaspillage alimentaire a diminué (repas à 4 composantes).

Dans le cadre du soutien à **l'offre alimentaire locale**, l'épicerie participative (l'Epi Vauh), qui cumule aujourd'hui 70 adhérents, enrichit constamment sa liste de fournisseurs (actuellement, au nombre de 60 dont plus de 50 % sont franciliens) et propose des ateliers « anti-gaspi » ainsi que des visites chez des producteurs locaux.



Visite à la Pisciculture de Villette

Les projets pédagogiques en faveur d'un **comportement plus responsable** continuent à être soutenus par la municipalité : opération « Quand les enfants céréalisent » avec les scolaires dans le Jardin Pédagogique (équipé d'un cabanon et prochainement d'une cuve pour collecter les eaux pluviales), entretien de la vigne et plantation d'une haie notamment par l'école élémentaire, animations en faveur du tri par le SIOM ou autour du rucher municipal par des apiculteurs bénévoles au printemps...



Le Rucher municipal de Vauhallan

Ces actions de sensibilisation s'étendent aussi aux Vauhallanais dans le cadre du **Forum de la Transition Ecologique** qui entrera dans sa 4^{ème} édition. Son **thème** sera « **l'énergie** », avec un focus sur les énergies renouvelables (EnR). Des animations, telles que le nettoyage citoyen sous le patronage de l'EVEP (Essonne Verte Et Propre), ou des ateliers et conférence-débats seront organisés par Vauhallan, Igny et Saclay durant une semaine au début de l'automne.



Fête de la Vigne - Forum de la transition écologique 2023

Le tri et les collectes de déchets font toujours l'objet d'une attention particulière.

En effet, le nombre de familles adhérentes à la **collecte séparative des biodéchets** augmente constamment grâce à des campagnes régulières du SIOM, soutenues par la commune (communication dans le VU mensuel, le site internet et les réseaux sociaux).

Concernant les déchets verts, la collecte en bacs sera opérationnelle en fin d'année. La **conteneurisation des déchets végétaux** évitera ainsi l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) par la diminution des dépenses de fonctionnement (devenues insoutenables du fait de l'augmentation du coût du papier).

Les dépôts sauvages mobilisent beaucoup d'énergie de la part de la commune, du SIOM et de la CPS (dépôts de plaintes, enlèvements).

La pose de caméras à des fins dissuasives sur certains lieux

stratégiquement choisis est complémentaire d'un système de vidéoprotection sur les entrées/sorties de la commune, la mairie et le terrain d'évolution ; ce dernier fait actuellement l'objet d'une étude doublée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). En effet, les communes avoisinantes étant équipées ou en cours d'équipement, le risque est que la délinquance se déplace vers les zones non surveillées telles que Vauhallan.

Sur ce troisième axe, la commune est très engagée (niveau 3).

Axe 4 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGER DURABLEMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Pour développer un **urbanisme durable**, la commune adapte le **PLU** : Plan Local d'Urbanisme, actuellement en révision, aux enjeux climatiques notamment par la rédaction d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et d'une nouvelle OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique intitulée « Environnement et transition écologique ». Un règlement fixant, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol vient d'être finalisé. La consultation des institutions et de la population précèdera l'approbation du PLU en conseil municipal prévue en fin d'année.

Par ailleurs, la commune vient d'installer, dans la cour du **centre de loisirs**, un revêtement drainant à base de granulats de bois minéralisés afin de faciliter les jeux extérieurs (rendus difficiles lors de pluies récurrentes).

De plus, 2 arbres y ont été plantés dans l'objectif de protéger les enfants du soleil en particulier l'été (orientation plein sud). La même opération a été réalisée autour de **l'aire de jeux**.



Nouveau revêtement du Centre de loisirs - 2024

Dans le but de **préserver les écosystèmes** de notre patrimoine naturel, la commune a participé à l'élaboration d'un **atlas de la biodiversité** (flore et faune) du territoire de la CPS dont l'intention est d'inviter chaque commune à compléter cet inventaire par une étude de sa propre biodiversité. Vauhallan attend le guide que la CPS va rédiger pour définir sa stratégie et son plan d'actions : par exemple, encourager les habitants à faire des relevés d'oiseaux dans les jardins.

Le Jardin des Caves voit son attractivité se développer.

Les **jardins partagés** comptent aujourd'hui 17 exploitants (parcelles de 30 m²). La mairie envisage d'en limiter l'arrosage avec de l'eau potable par l'installation d'un collecteur des eaux pluviales sur le cabanon, récemment installé par les apiculteurs bénévoles.



Jardins partagés

Le **rucher participatif** comporte 13 ruches, entretenues activement par une dizaine d'apiculteurs vauhallanais bénévoles.

Pour économiser l'eau potable, un récupérateur d'eaux pluviales sera également placé dans l'ancien lavoir du **cimetière**.

De plus, la commune continue le déploiement des **actions en faveur de la biodiversité** : ateliers participatifs au rucher, plan de gestion durable des bois (réflexion en cours sur le Bois des Caves en partenariat avec le département concernant des actions d'une part, de sécurisation des cheminements par l'abattage des arbres dangereux ou atteints de maladies dues à des champignons (encre pour le châtaignier et le chêne, chalarose pour le frêne, notamment) et d'autre part, de rajeunissement de certains peuplements offrant une plus grande résistance aux aléas

climatiques, au ravinement et à la sécheresse), ...

Un projet de restauration de la mare (ex-terrain aux moutons situé allée du verger) fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Pour le quatrième axe, la commune est très engagée (niveau 3).

Axe 5 S'ORIENTER VERS DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Après l'introduction de critères environnementaux dans le choix de ses fournisseurs, la dématérialisation de ses procédures et convocations, la mise en place du télétravail et d'un forfait de mobilité durable pour le personnel, la mairie poursuit sa démarche éco-responsable en intégrant petit à petit une dimension citoyenne dans toutes les activités et événements organisés par la commune et les associations.

De même, les actions de sensibilisation menées régulièrement par le biais du VU mensuel, du site internet, des réseaux sociaux ou du panneau numérique, la rationalisation des pratiques numériques de la part du personnel communal, l'achat prochain d'un petit utilitaire électrique montrent la volonté de la mairie de poursuivre dans cette voie.

Sur cet axe, la commune est engagée (niveau 2).

Axe 6 SUIVRE ET FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT

Ce dernier axe transverse consiste à assurer l'implication des habitants en les soutenant dans leurs projets ou par l'intermédiaire des référents de quartiers.

Pour le dernier axe, la commune est engagée (niveau 2).

Vauhallan à la Une, édition spéciale du mensuel municipal d'informations de la commune de Vauhallan

ISSN 2801-3220 (version papier)

ISSN 2801-2629 (version numérique)

10 Grande rue du 8 mai 1945, 91430 Vauhallan

01 69 35 53 00 communication@vauhallan.fr

Directrice de la rédaction : Sandie Gombart

Directeur de publication : Bernard Gleize -

Comité de rédaction et de relecture de Vauhallan

Conception et impressions : Parango - Photos : Mairie

de Vauhallan et partenaires - Tirage : 932 exemplaires

Dépôt légal : mai 2024

Retrouvez l'actualité au quotidien sur : Facebook : [facebook.com/Vauhallan](https://www.facebook.com/Vauhallan) • Site Internet : [vauhallan.fr](https://www.vauhallan.fr)